



12 septembre 2017-Préavis de grève SNOPA Réunion de conciliation mercredi 6 septembre 2017.

Montreuil, le 6 septembre 2017

DRH MTES :

Stéphane SCHTAHAUPS, chef du service Gestion,

Véronique TEBOUL, cheffe du département des relations sociales

SNOPA CGT : BREUIL.C, BRO.D, LOUET.FB, LELIEVRE.M

Cette réunion de conciliation répond à une obligation de la part du ministère suite à notre dépôt de préavis de grève pour la journée du 12 septembre 2017.

La DRH était représenté par Monsieur SCHTAHAUPTS, le DRH Jacques CLEMENT étant excusé pour raisons familiales.

Nous plaçons notre préavis de grève dans le cadre de la journée confédérale CGT qui appelle les salariés à s'opposer à la politique du président MACRON

Pour nous il s'agit d'un véritable recul social avec la casse du modèle social français mis en place après guerre et basé sur la solidarité. Tout cela pour faire des cadeaux aux plus riches et aux entreprises du CAC 40.

Nous refusons le monde de précarité que nous promet MACRON. La relance de l'économie ne pourra se faire que par la sécurité de l'emploi, l'augmentation du pouvoir d'achat et non par la précarité.

Nous sommes pour une redistribution de la richesse collectée par l'impôt et redistribuée pour le service public.

Le gouvernement fait le contraire, il diminue la fiscalité des plus riches (ISF, grandes entreprises...), baisse les moyens du fonctionnement de l'Etat et des collectivités territoriales et diminue les aides aux plus pauvres (exemple baisse des APL).

Pour les agents publics, le ton est donné : gel du point d'indice, jour de carence, transfert des cotisations sociales sur la CSG...

Le gel du point d'indice va se traduire par le blocage salaire pour les OPA et va amplifier la diminution de leur pouvoir d'achat.

Les OPA sont confrontés à la baisse des recrutements depuis de nombreuses années ce qui entraîne la perte des missions, leur externalisation mais aussi par la dégradation des conditions de travail.

Notre action de grève porte essentiellement sur l'avenir des OPA au MTES et dans ses EP.

Recrutements 2016- 2017

Nous demandons à la DRH de faire le point sur les 67 recrutements OPA autorisés au titre de 2016-2017. Pour nous, il est hors de question de perdre la moindre possibilité de recrutement

Perspectives recrutements 2018

Nous demandons à la DRH de ne pas perdre de temps et de lancer les demandes de recrutements 2018 dès la fin de cette année.

Agenda social 2017-2018

L'agenda social doit être validé par les ministres au mois d'octobre. Dans le projet, plusieurs sujets concernent les OPA :

Un chantier relatif à la prise en compte de la **pénibilité et à la traçabilité de l'exposition amiante** : nous demandons que ce chantier s'applique aussi aux OPA qui doivent pouvoir partir en départ anticipé. Pour cela, il faut revoir le décret de 1967 et faire en sorte que la pension soit bonifiée.

Amiante : le recensement des expositions doit prendre en compte les missions dans les ateliers où les OPA ont été souvent en contact avec des garnitures de freins et d'embrayage recouvertes d'amiante.

Nous pointons les difficultés rencontrées par les OPA transférés dans les collectivités territoriales pour pouvoir prétendre à un départ anticipé en cas d'exposition amiante. Bien que la loi de 2009 et le décret de 2014 prévoient le maintien de ce droit, les services déconcentrés qui assurent leur gestion le leur refuse en se référant à l'arrêté liste qui prévoit 2 dates et stipule notamment que la période d'exposition s'arrête à la date du transfert.

Un chantier relatif à **l'accidentologie** : nous demandons que les mesures de reclassement concernent aussi les OPA.

Evolution statutaire des OPA

C'est la troisième fois que le chantier statutaire des OPA est inscrit à l'agenda social du ministère. Depuis 2013, ce chantier qui conditionne les futurs recrutements et l'avenir des OPA n'a pas avancé. La situation des OPA n'a fait que se dégrader, avec des missions qui disparaissent faute de recrutements et une situation salariale catastrophique qui fait que les OPA sont devenus parmi les agents les plus mal rémunérés du ministère (et de tous les ouvriers d'Etat) et ceci malgré l'exigence de qualifications pointues.

Preuves à l'appui, nous rappelons les études sur le salaire, le régime indemnitaire et la retraite remises à la DRH au mois d'avril

Nous demandons que l'agenda se décline sur deux aspects :

Le chantier statutaire

Nous dénonçons le manque de détermination du ministère qui renvoie encore la décision vers la Fonction Publique. Le 31 août, Le DRH, Monsieur CLEMENT nous a affirmé que les choses ont évolué, la Fonction Publique aurait pris conscience de la nécessité de conserver un statut spécifique sur nos missions spécifiques. Nous demandons quand est-il réellement et quelle est la commande de la FP ?

Pour nous, Le chantier doit être réellement pris en main par le ministère, dans les plus brefs délais, avec un pilote déterminé pour qu'il puisse avancer positivement.

Monsieur SCHAHAUPTS nous confirme qu'il aura en charge cette mission.

Nous demandons de travailler à partir de nos études sur les missions et métiers et sur l'état des lieux de nos règles statutaires. Celles-ci ne doivent pas dissocier les nouveaux recrutés et les OPA en poste et concerner tous les OPA en gestion par le MTES.

Nos revendications statutaires portent entre autres sur :

- **Les** classifications,
- Les salaires,
- L'indemnitaire :
 - Prime de rendement (la plus basse de tous les ouvriers d'Etat), revoir décret, arrêté 15 mars 2016 et circulaire du 5 août suppression du CPR pour l'intégrer dans la PR (24%) revendication PR (mini 10%, maxi 30%)
 - Prime de métier et expérience

- Extension de la prime de Qualification appliquée aux seuls OPA de l'aviation civile qui vient d'être doublée (840€)
- Protection sociale
- ...

Nous demandons à nos interlocuteurs ce qu'ils comptent faire du projet de la DRH remis aux OS le 4 avril 2017 ? Quel travail a été réalisé avec les employeurs ? ont ils procédé au recensement des besoins, des missions et métiers. Est ce que la réunion avec les employeurs sur laquelle le DRH s'était engagé 4 avril est toujours d'actualité ?

Des mesures de gestion immédiates :

Nous exigeons des mesures salariales équivalentes à celles accordées aux fonctionnaires de catégories C, B et A dans le cadre de PPCR et du plan de requalification. Ces mesures étaient des engagements du ministère et pour nous, elles doivent se traduire par une augmentation salariale équivalente à minima à 20 points d'indice fonction publique.

Il est inadmissible que les ouvriers qualifiés en zone 3 soient recrutés et rémunérés en dessous du SMIC ce qui est illégal.

Nous demandons la suppression des 2 premiers niveaux de classifications ainsi que la suppression des abattements de zones

12 septembre 2017

**En grève et dans l'action avec la CGT
pour l'avenir des OPA**

Au cours de cette audience nos interlocuteurs se sont contentés de noter avec précision toutes nos revendications. Pour à la fin nous avouer qu'ils ne pourraient pas s'engager sans avoir un mandat de la part du pouvoir politique (cabinet ministériel).

Ils n'ont pas oublié de nous dire que le chantier OPA se mènerait dans un cadre interministériel avec la fonction publique et le budget qui mettra en avant des contraintes budgétaires.

Au regard de cette audience, cela nous confirme que nous devons redoubler d'énergie pour porter nos revendications et construire un avenir pour les OPA.

La grève du 12 septembre doit être suivie par les OPA pour monter notre détermination.

Le 12 septembre 2017 sera la continuité de l'action de la CGT qui ne lâchera pas et ne s'interdira rien sauver les missions, les emplois et le statut des OPA !